

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2010

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 2 août 2010 à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Sylvain Gagnon, Guy Corriveau, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

M. Jacques Martial, conseiller, est absent.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

259-08-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

260-08-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2010 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 261-08-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de juillet 2010.

ADMINISTRATION

Présentation des états financiers 2009 par le vérificateur M. Paul Michaud de la firme Michaud Desroches c.a.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2009

- 262-08-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers pour l'année 2009 soient acceptés tels que lus par les membres du conseil municipal et présentés par le vérificateur de la municipalité.

FACTURE À PAYER DE MICHAUD DESROCHES INC.

- 263-08-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture de Michaud Desroches inc. au montant de 10 328.06\$ taxes incluses représentant les honoraires professionnels pour la vérification de l'année financière 2009.

OFFRE DE CLASSEMENT

264-08-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de Gestion Document Carrière inc. pour instaurer le classement selon le calendrier de conservation au prix de 350\$ plus taxes par jour plus les frais de déplacement pour une durée de quatre (4) jours.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2010

CRÉ LANAUDIÈRE

Développement de l'accès à Internet haute vitesse dans les milieux non ou mal desservis dans la région Lanaudière.

CENTRE DE FEMMES AVEC DES ELLES

265-08-2010 Le centre de femmes Avec des Elles souhaite vous faire part d'un projet qui nous tient à cœur soit la marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des que la municipalité de Mandeville autorise le Centre à circuler dans les rues de Mandeville lors de la marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence le 12 octobre 2010.

RÉSOLUTION SUR LE PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN ET LES

COMPRESSIONS D'EMPLOIS ET DE SERVICES

266-08-2010 Attendu que Postes Canada compte éliminer des emplois dans des centaines de collectivités au pays en modernisant et en réexaminant son réseau d'exploitation et en privatisant ses centres d'Appel et son centre de philatélie;

Attendu que Postes Canada supprime aussi des services en réduisant la livraison aux boîtes aux lettres rurales, en fermant des bureaux de poste, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en prenant d'autres mesures;

Attendu que ces compressions sont révélatrices d'une société d'État qui accorde beaucoup plus d'importance aux objectifs commerciaux qu'à ceux d'intérêt public;

Attendu que le Protocole du service postal canadien ne protège pas adéquatement les intérêts de la population ni le caractère public du service postal, surtout lorsque Postes Canada envisage d'effectuer des compressions dans le service postal public ou de privatiser une partie de ses opérations (bureaux de poste, centres d'appels, etc.);

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville écrive une lettre à M. Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et lui demande 1) d'exiger de Postes

Canada qu'elle cesse de réduire le service postal public et commence à se comporter comme le veut la population c'est-à-dire comme un service public
2) de consulter la population, les municipalités, les députées et députés fédéraux, les syndicats des postes et les autres principaux intervenants en vue d'améliorer considérablement le Protocole du service postal canadien.

RECYC-QUÉBEC

Accusé de réception de la résolution du conseil municipal de Mandeville.

LES EXPERTISES RICHARD RACETTE

Dépôt du rapport de Mme Élane Savard, expert en sinistre, concernant la mise en demeure de M. Yves Émond.

PROLONGEMENT DU CONTRAT

D'EMBAUCHE DE MME HÉLÈNE PLOURDE

267-08-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prolonge l'embauche de Mme Hélène Plourde jusqu'au 31 octobre 2010 et ce à temps plein.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2010

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

DEMANDE DE L'APVM-SUD

Tel que mentionné au cours de correspondances précédentes, la circulation automobile et VTT a beaucoup augmentée sur les chemins situés entre le Chemin Natur'Eau et Chemin du Parc via le Chemin du Ruisseau suite à l'implantation du SPA Natur'Eau ce qui entraîne une détérioration anormale de cette portion de chemin.

Afin de nous aider à entretenir ce bout de chemin d'une façon sécuritaire, nous apprécierons si vous accepteriez d'effectuer certains travaux pour une période de 8 heures homme/machine. **La demande est à l'étude.**

FACTURE À PAYER DE GADOURY NEVEU LANDRY INC.

268-08-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie les factures 9416 et 9427 pour un montant total de 4289.25\$ taxes incluses concernant le 3er Rang Peterborough. Par contre, la facture 9427 (903.00\$ taxes incluses) sera facturés aux propriétaires concernés tel que stipulé à la résolution # 200-06-2010.

DEMANDE DE MME ALICE BEAUSOLEIL

269-08-2010 La présente se veut une demande officielle pour la

municipalisation des rues Gaïa, Neptune et Vénus. Je crois être en mesure d'avoir rempli toutes les exigences afin de compléter ce dossier dans les plus brefs délais. Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte de municipaliser les rues Gaïa, Neptune et Vénus. Les honoraires professionnels afin de légaliser la transaction seront à la charge de Mme Alice Beausoleil. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisées à signer tous les documents relatifs à la transaction.

270-08-2010 **ASPHALTAGE DE LA 50ER ET 58ER AVENUE**
Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville modifie la résolution 113-04-2010 afin de rajouter l'asphaltage d'une partie de la 58er Avenue.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

271-08-2010 **APPEL D'OFFRES – PHASE 3 TRAVAUX DE RÉHABILITATION**
Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande des appels d'offres publics conformément à l'article 935 du Code municipal pour des « Travaux de réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable par le nettoyage des conduites – Phase 3 ».

APPEL D'OFFRES – BOUCLAGE DU RÉSEAU
D'AQUEDUC

272-08-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande des appels d'offres publics conformément à l'article 935 et suivant du Code municipal pour « Bouclage du réseau d'aqueduc municipal ».

FACTURE DE A.B.C. FOSSES SEPTIQUES INC.

273-08-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #4175 au montant de 26 746.87\$ taxes incluses. Cette facture représente la vidange des fosses durant la semaine du 26 juillet 2010.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2010

URBANISME ET MISE EN VALEUR

CANDIDATURE AU PROGRAMME ICI ON RECYCLE

C'est avec grand plaisir que nous vous informons que votre candidature au niveau 1 « Engagement » du programme ICI ON RECYCLE a été acceptée.

MISE EN DEMEURE

Réception d'une mise en demeure de Me Chantal Paquet concernant l'installation de bouées de contrôle de limite de vitesse.

OFFRE DE SERVICE – GADOURY NEVEU LANDRY INC.

274-08-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services professionnels de Gadoury Neuveu Landry inc. pour le lotissement du site de l'ancienne Birchwood au montant de 14950.00\$ plus taxes.

ÉCHANTILLONS D'EAU AU LAC HÉNAULT

275-08-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville collabore avec le Comité des citoyens du lac Hénault pour leur permettre d'effectuer en 2010 les analyses d'eau de leur lac. Cette collaboration municipale sera monétaire et équivalente au montant exigé par le Réseau de surveillance volontaire des lacs.

MAMROT

Réception de l'avis gouvernemental face à l'adoption du règlement 47-28 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

Nous accusons réception de l'extrait du procès-verbal de la séance régulière du 7 juin dernier, et

nous tenons à vous remercier chaleureusement de nous octroyer le montant de 750.00\$ bien que l'association n'a pas obtenu la subvention emploi d'été Canada 2010. Ce montant contribuera à l'embauche de notre étudiant Simon Armstrong afin de poursuivre le travail de sensibilisation des gens à la protection de l'environnement. Votre collaboration nous est précieuse et l'aide apportée est très appréciée.

RAPPORT DE SITUATION – BARRAGES DE CASTORS AU LAC STE-ROSE

Dépôt du rapport de M. Stéphane Allard ing. de la MRC de D'Autray concernant la visite du terrain le 8 juillet 2010.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Accusé de réception de la résolution 249-07-2010 concernant l'échange de lots impliquant M. Gaston Paquette. Nous sommes d'accord à participer à la rencontre. Nous pouvons vous suggérer la possibilité d'utiliser la salle du bureau du MRNF à Notre-Dame-des-Prairies.

REMBOURSEMENT DE LA TAXE

276-08-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse la taxe de vidange de fosse septique 2010 au montant de 85.85\$ à la propriétaire du 621 Chemin du Lac Mandeville (Mme Madeleine Fredette). Les installations septiques sont scellées et doivent être vidangés régulièrement par la propriétaire.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2010

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Tous ont remarqué les niveaux exceptionnellement bas du fleuve et des cours d'eau ce printemps. Or, ceci cause des problèmes pour les propriétaires de bateaux qui bénéficient normalement d'un accès en front de leur propriété. Ce genre d'intervention est bien balisé par les lois et règlements d'ordre municipal, provincial et fédéral.

FACTURE À PAYER À DESSAU

277-08-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture de Dessau F015-77152 au montant de 1822.93\$ taxes incluses pour l'étude hydraulique et demande de subventions pour les ponceaux au Lac-à-Paul et du lac McGrey.

PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ – CRÉ-LANAUDIÈRE

Le projet #2 est jugé non-conforme. Le gouvernement rejette les projets de ponceaux en parallèle privilégiant les ponts en arche.

MAMROT – RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Le gouvernement du Québec a adopté le 23 juin 2010 le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Ce règlement découle de la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles.

MMQ – RAPPORT DE VISITE DU PARC
RÉGIONAL

Dépôt du rapport de la visite effectuée au parc régional des Chutes-du-Calvaire et les recommandations formulées par la MMQ.

PIIA – 2004 CHEMIN DU LAC ROSE

278-08-2010 M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement, explique la demande qui consiste à remplacer un mur de rétention en bois appuyé sur des arbres par un mur en grosses pierres d'une grosseur minimum 18 pouces de diamètre incliné à 75 degré avec une toile géotextile. Ce remplacement est nécessaire pour des soucis de sécurité des gens et de la protection de l'environnement touchant à la qualité de l'eau.

Après étude et discussion, il est proposé, appuyé et résolu unanimement de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA du 2004 Chemin du Lac Rose qui consiste à remplacer un mur de rétention en bois, appuyé sur des arbres par un mur en grosses pierres d'une grosseur minimum de 18 pouces de diamètre incliné à 75 degré avec une toile géotextile. Ce remplacement est nécessaire pour des soucis de sécurité des gens et de la protection de l'environnement.

Par conséquent,

Il est proposé par M. Guy Corriveau
Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville accepte la

recommandation du CCU pour la demande de PIIA du 2004 Chemin du Lac Rose tel qu'énuméré précédemment.

PIIA – 260 CHEMIN MAILLOUX

279-08-2010 M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement, explique la demande qui consiste en l'enlèvement d'une galerie en bois de la même dimension (12 pieds de largeur par 40 pieds de longueur) situé dans la marge arrière de la maison (face au lac).

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2010

Après étude et discussion, il est proposé, appuyé et résolu unanimement de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA du 260 Chemin Mailloux qui consiste en l'enlèvement d'une galerie de béton et l'installation d'une galerie en bois de la même dimension (12 pieds de largeur par 40 pieds de longueur) situé dans la marge arrière de la maison (face au lac) conditionnelle à se conformer au règlement sur la revitalisation naturelle impliquant l'arrière de la maison jusqu'à la rive.

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du CCU pour la demande du PIIA du 260 chemin Mailloux tel qu'énuméré précédemment.

PIIA – 124 CHEMIN DU LAC CREUX

280-08-2010 M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement, explique la demande qui consiste en l'installation d'un quai amovible et installé sur pieds tubulaires (pieux), il sera fait de bois traité pour la structure et pour le pontage.

Après étude et discussion, il est proposé, appuyé et résolu unanimement de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA du 124 Chemin du Lac Creux qui consiste à l'installation d'un quai amovible sur pieds tubulaires (pieux) en bois mais devra fournir une fiche technique du fabricant prouvant que le bois est non polluant et que l'accès au quai soit fait selon les règlements en vigueur.

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du CCU pour la demande du PIIA du 124 Chemin du Lac Creux tel qu'énuméré précédemment.

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDE DE COMMANDITE

Comme à chaque année, nous organisons une épluchette de blé d'inde et un dîner hot dog qui auront lieu à la municipalité la fin de semaine du 21 et 22 août si la température le permet. À chaque année, nous réalisons ce projet grâce à vos commandites et nous espérons pouvoir compter sur vous encore cette année.

DEMANDE DE MME MARIE-PAULE ST-JEAN

281-08-2010 Je viens vous solliciter comme commanditaire pour le dîner au Pèlerins Marcheurs qui seront dans notre paroisse le 9 août. Je vous demande de se servir de la Salle municipale gratuitement pour leur offrir un repas. Je profite de l'occasion pour inviter Mme Bergeron et les échevins à venir partager le repas avec les pèlerins. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde le prêt de la Salle municipale gratuitement à l'activité ci-haut mentionné.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT – HOCKEY MINEUR

282-08-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse 35% des frais d'inscriptions payés par les parents de Mandeville pour le hockey mineur saison 2009-2010 au montant de 3552.50\$.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2010

DEMANDE DE MME LOUISE MORIN

Je vous informe que lors de l'installation de la pelouse sur le terrain de balle, ils nous avaient fait mettre du sable en dessous du gazon pour un meilleur drainage mais le désavantage était que nous devions à tous les ans faire un traitement d'engrais car le sable ne fera pas survivre la pelouse c'est l'engrais. Pour survivre seul il aurait fallu mettre de la terre mais nous aurions dû jouer dans l'eau.

Si, nous ne faisons pas de traitement à tous les ans, il mourra à petit feu. Je pense qu'au prix que cela à coûter et au temps que l'équipe de bénévole à mis pour l'installer que cela est une obligation de faire le traitement à tous les ans sans qu'on est à faire de demande que cela soit budgété annuellement comme cela a été dans les années antérieures. **La municipalité procédera à l'épandage d'engrais biologique à l'automne.**

PLACE AUX JEUNES

283-08-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne un montant de 150.00\$ à titre d'appui financier à Place aux Jeunes d'Autray.

CHAMBRE DE COMMERCE

284-08-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville de déboursier un montant de 2761.00\$ pour

l'administration du Bureau d'information touristique et 2000\$ pour le loyer annuel 2010 tel que convenu dans l'entente.

CHALLENGE VOLLEY-BALL

285-08-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie un montant de 2500\$ pour le Challenge Volley-Ball tel que spécifié dans l'entente. Le chèque doit être fait au nom de Maski-Courons.

VARIA

LETTRE DE MME ROSSANA PETTINATI – COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

Dépôt d'une lettre de Mme Pettinati, présidente du Comité des citoyens du Lac Mandeville et dépôt de la réponse de Mme Bergeron, Mairesse, à la lettre de Mme Pettinati.

DEMANDE DE M. NORMAND CÔTÉ

286-08-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers d'installer deux (2) panneaux de signalisation identifiant la limite de vitesse de 70km/h selon le Code de sécurité routière sur l'Ancien chemin du Lac Rose.

DEMANDE DE DANY FRANCOEUR

La limite de vitesse des différentes rues dans le village est de 50km/h.

DEMANDE DE M. YANIK LABELLE

La demande sera prise en considération lors du prochain caucus en date du 31 août 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2010

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

287-08-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de juillet 2010 tels que lus, les chèques du numéro 7501 au numéro 7566 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de juillet 2010, ainsi que les comptes à payer du mois de juillet 2010 pour un montant de 234,383.70\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

Mairesse

Secrétaire-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

288-08-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h25.

Mairesse

Secrétaire-trésorière